Bienvenue sur Lumi

Gestion des demandes d'indemnisation de l'assurance maladie pour vous et votre famille.

Choses Utiles à Savoir

Donc, maintenant, vous avez une police d'assurance santé où Lumi est votre administrateur tiers (TPA). Cela signifie que nous allons maintenant gérer votre réseau et évaluer toutes les demandes de remboursement de frais médicaux en fonction de la garantie de votre police.

Nous allons vous expliquer comment consulter les garanties de votre police, rechercher un prestataire de soins, soumettre des demandes de remboursement, et bien plus encore!





Application Lumi

Nous vous encourageons à utiliser cette application chaque fois que vous souhaitez consulter votre carte d'assurance numérique, vérifier les bénéfices de votre police, soumettre une demande, vérifier le statut d'une demande ainsi que les documents relatifs à cette demande, ou bien trouver une clinique, un hôpital, une pharmacie ou un laboratoire, analyser vos symptômes, prendre un rendez-vous ou appeler votre médecin par vidéo.

Tout d'abord, téléchargez et enregistrez-vous sur l'application Lumi. Vous pouvez l'obtenir sur l'App Store, Google Play et HUAWEI AppGallery.

Gardez vos coordonnées à jour en permanence afin de pouvoir recevoir des notifications tout au long de votre voyage.



Comprenez votre police

ADVANTAGES



Les avantages de votre police sont des services qui sont couverts par votre police d'assurance. Vous pouvez y accéder dans l'application, sous " Faits saillants de la police ". Voici quelques informations utiles à connaître:

- La limite globale est le coût total maximum des services médicaux que vous pouvez demander pour chaque année de police. Si vos frais médicaux dépassent ce montant, vous devrez payer vous-même les frais supplémentaires.
- La limite par prestation est le montant maximum que vous pouvez utiliser pour chaque service médical (par exemple, maternité, dentaire, optique).
- Les exclusions et les exceptions sont des services médicaux qui ne sont pas couverts par votre police. Consultez votre tableau des garanties pour connaître les limites de votre police.

CO-PARTICIPATION



Votre coparticipation, ou Co-Part, signifie que chaque fois que vous utilisez des services médicaux, vous payez un pourcentage du coût, jusqu'au maximum du montant plafonné qui est spécifié. Voici un exemple:

Co-Part par facture : 20 % maximum (jusqu'à un maximum de 500 ¤).

Co-Part par membre, par année d'assurance : Jusqu'à un maximum de 1000 ¤ (comme indiqué dans le contrat principal).

- 1ère visite: Si votre facture médicale est de 2000 x, vous payez 400 x (car cela représente 20 % de votre quote-part).
- 2ème visite: Si votre facture médicale est de 20 000 ¤, vous ne payez que 500 ¤ (car c'est le maximum spécifié, par facture).
- **3ème visite:** Si votre facture médicale est de 1000 ¤, vous ne payez que 100 ¤ (parce que votre quote-part maximale est de 1000 ¤ par année d'assurance et que vous avez déjà payé 900 ¤ pour vos factures précédentes).

GESTION DES <u>RÉC</u>LAMATIONS



Votre Réseau est le large éventail d'hôpitaux, de cliniques, de pharmacies et de laboratoires auxquels vous pouvez accéder dans le cadre de votre police d'assurance.

La Facturation Directe implique que vous pouvez utiliser des services médicaux chez les prestataires de soins de santé de votre réseau sans avoir à débourser quoi que ce soit, à l'exception du paiement de votre Co-Part.

Le plafond de pré-certification fait référence aux services pour lesquels vous devez obtenir une autorisation de Nextcare fixée par votre compagnie d'assurance avant de commencer le traitement auprès des prestataires de soins de santé de votre réseau.

Puis-je me rendre dans une clinique en dehors de mon réseau?

Nous vous invitons à profiter des avantages de votre police et à accéder au vaste réseau de prestataires de soins de santé que nous avons travaillé dur pour vous garantir.



VISITE D'UN PRESTATAIRE AU SEIN DE VOTRE RÉSEAU

Lorsque vous consultez un prestataire de soins médicaux au sein de votre réseau, vous n'avez pas à payer les factures médicales (à l'exception de votre quote-part). C'est ce qu'on appelle la facturation directe.

Certains services médicaux peuvent nécessiter un rendez-vous avec un médecin généraliste. Dans ces cas, le prestataire de soins coordonnera et fixera le rendez-vous.

Certains services médicaux peuvent nécessiter une approbation avant le début du traitement. Ils sont énumérés dans la section Points saillants des Avantages de l'application Lumi. Dans de tels cas, la clinique/l'hôpital contactera Nextcare pour obtenir une autorisation. Nous vous informerons, via des notifications push, de la progression de votre service.

Assurez-vous d'avoir votre carte d'identité nationale ou votre carte d'assurance électronique, disponible dans l'application Lumi, à chaque visite.

En fonction des conditions de la Co-Part de votre police, il peut vous être demandé de faire un paiement pour les coûts.



CONSULTER D'AUTRES PRESTATAIRES EN DEHORS DE VOTRE RÉSEAU

Lorsque vous vous rendez chez un prestataire de soins médicaux en dehors de votre réseau, vous devrez payer la facture vous-même, puis soumettre une demande de remboursement sur l'application (sous réserve des conditions générales de votre police).

Prenez une photo du <u>formulaire de demande</u> de remboursement. Assurez-vous qu'il a été rempli par le médecin et qu'il a été signé et tamponné par le médecin et la clinique/l'hôpital. Pour les traitements dentaires, demandez au dentiste de mentionner le nombre de dents affectées, ainsi que les détails du travail effectué sur chaque dent.

Prenez une photo du rapport médical détaillé qui a été signé par votre médecin et tamponné par la clinique/l'hôpital. Il doit comprendre: l'historique de la maladie actuelle, les antécédents médicaux, l'historique clinique et les tests médicaux et/ou les médicaments prescrits.

Prenez une photo de vos résultats médicaux, le cas échéant (par exemple, résultats d'analyses et rapports de radiologie).

Prenez une photo de la facture médicale détaillée de la clinique ou de l'hôpital.

Téléchargez toutes les photos énumérées ci-dessus sur l'application Lumi.



Bahreïn: +973 1 7382564

EAU: +971 4 2708800

Egypte: +202 24632300

KSA: +966 92 0003055

Koweit: +965 22 413385

Liban: +961 1 504 000

Maroc: +212 5 20 48 64 00

Oman: +968 24 655801

Qatar: +974 44341057

Tunisie: +216 70 029520

Contactez-nous

WhatsApp



+971 56 344 8951 (Bahreïn, EAU, Égypte, Koweït, Oman)

+974 55 066 687 (Qatar)

+961 81 504 015 (Liban)



Application Mobile de l'Equipe d'Assistance:

appsupport@nextcarehealth.com

